



Safety chez Swisscom

Règle "Comportement en cas d'évacuation" (060)

© SiBe Safety Swisscom Konzern



Safety chez Swisscom

Règle "Comportement en cas d'évacuation" (060)



Évacuation

En cas de nécessité de quitter un bâtiment en raison d'un incendie, de fumée, d'une explosion, d'un danger, d'un problème technique ou d'événements imprévisibles, suivre les consignes suivantes:

- Orienter les personnes et s'assurer que les collaborateurs et les personnes tierces aient également entendu les instructions!
- Éteindre les PC et autres appareils
- Mettre les objets de valeur et les documents sous clé; emporter les effets personnels
- Transférer les appels téléphoniques
- Fermer fenêtres et portes (ne pas verrouiller ces dernières)
- Quitter rapidement les bâtiments par les issues de secours – aider les personnes handicapées – ne pas utiliser les ascenseurs
- Ne pas entrer dans les garages et laisser les véhicules en place
- Ne pas perdre de temps – ne pas paniquer!
- Se diriger vers le **point de rassemblement** et y demeurer – attendre les instructions
- Ne retourner à son poste de travail que lorsque l'autorisation d'accéder au bâtiment a été donnée

